

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi



CAHORS ET DÉP^t : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.
PARIS : HAVAS et C^o, 3, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne) 25 cent
RECLAMES 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 ^m matin.	5 h. 10 ^m matin.	6 h. 53 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	10 h. 28 ^m matin.	10 h. 45 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	12 h. 45 ^m matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20^m matin.
Arrivée à Cahors — 7 h. 55^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25^m matin.

Cahors, 3 Juillet.

D'après les uns, les élections des conseils généraux auraient lieu le 5 août. D'après les autres, le Gouvernement les fixerait aux derniers jours de juillet. Suivant une troisième opinion, les conseils généraux ne seraient renouvelés (par moitié) qu'après les élections de la Chambre des députés. On ne peut tarder à être fixé sur ce point.

Nous avons dit, samedi, que rien n'était arrêté encore sur la date des élections pour le renouvellement de la Chambre. D'après les informations reçues depuis samedi, c'est la date du 2 ou du 9 septembre qui prévaudrait dans les conseils du gouvernement.

On lit dans la France nouvelle :

Dans les cercles de gauche, on raconte que M. Decazes presse, autant qu'il peut, la convocation des électeurs. Le duc aurait fait valoir qu'avant longtemps, il y aura de très-graves questions diplomatiques à traiter dans les conseils européens. Et il ajoute que, d'après les renseignements à lui parvenus du dehors, l'Europe n'accordera voix délibérative à la France, pour la solution de ces questions, que si nous avons un gouvernement régulier muni de tous ses organes, c'est-à-dire avec le pouvoir parlementaire au complet.

Nous avons des raisons de croire qu'en s'appuyant sur ces arguments ou sur d'autres, M. Decazes a soutenu, dans le cabinet, la thèse de prochaines élections.

On lit ce qui suit dans le Soleil :

Les bonapartistes, en se présentant aux élections, vont déclarer qu'ils soutiendront le Maréchal jusqu'en 1880, mais qu'à cette époque, si la chose est possible, ils rétabliront l'empire. Rien n'empêche les royalistes de déclarer, de leur côté, qu'ils soutiendront le Maréchal jusqu'en 1880, mais qu'à cette époque, si la chose est possible, ils rétabliront la Monarchie. Le Soleil aurait dû ajouter que les orléanistes purs (s'il en reste) et les partisans de la présidence à vie du Maréchal de Mac-Mahon pourraient faire, à leur tour, des déclarations en faveur de leurs préférences.

En résumé, pour parler clair et net, on veut mener à l'assaut du Pouvoir quatre partis ennemis, coalisés pour détruire, et qui le lendemain se déchireraient pour reconstruire, si leur victoire était possible.

Cela est insensé, et cela ne peut pas réussir.

La Constitution républicaine est un terrain commun pour tous les bons citoyens. C'est sur ce terrain que nous resterons dans la lutte,

et que se placeront les hommes que nous recommanderons aux électeurs.

Au milieu des agitations et des incertitudes actuelles, il y a un principe qu'il faut sauver à tout prix. C'est le principe de la discussion qui est la base même des gouvernements constitutionnels. Les bonapartistes voudraient bien que le pays fût consulté une bonne fois sur la forme définitive du gouvernement, et cette fois-là leur suffirait si le scrutin leur donnait raison. Nous voulons, quant à nous, que le pays soit toujours consulté, et que ses représentants, librement élus par lui, conformément à la Constitution, soient chargés de conduire ses destinées. La prospérité publique est irréalisable autrement.

Le jour où la France se serait donnée de nouveau à un homme, tout serait perdu. Il nous faut des institutions progressives et protectrices de tous les droits; un nouveau César, c'est la misère! On a pu avoir des Césars en d'autres temps; on ne peut les comprendre aujourd'hui.

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

Il y a quelques jours, au lendemain de la dissolution, un journal de droite examinant la façon dont le ministère, désormais libre de tout contrôle, devait s'y prendre pour forcer l'adhésion de la France à la politique du 16 mai, mentionnait, parmi nombre d'autres mesures coercitives, la suspension de tous les conseils municipaux suspects d'attachement à la République et leur remplacement par des commissions administratives.

Le conseil a été goûté, à ce qu'il paraît, car le ministère vient d'en inaugurer l'exécution par un coup d'éclat : il a fait suspendre, par arrêté préfectoral, le conseil municipal d'Amiens et l'a fait remplacer par une commission administrative. Le décret qui révoque les maires et adjoints avait précédé d'un jour l'arrêté de suspension du conseil.

Les décrets portant révocation des municipalités ne se motivent pas, mais les arrêtés préfectoraux doivent nécessairement être précédés d'un exposé des motifs. Il était difficile à M. le préfet de la Somme de motiver son arrêté sur le fait que le conseil municipal d'Amiens est composé, à la presque unanimité, d'hommes sincèrement attachés aux institutions républicaines. Il a donc fallu chercher un prétexte qui pût faire figure dans les considérants de l'arrêté. On n'a pas oublié

que, le 10 juin, M. Gambetta s'est rendu à Amiens, où un banquet organisé par voie de souscription lui avait été offert. A ce banquet assistaient, entre autres notabilités du département, M. René Goblet, maire de la ville, et plusieurs membres du conseil municipal. Ces messieurs étaient venus, non point en leur qualité de membres de la municipalité ou de conseillers municipaux, mais en leur qualité de simples citoyens, ayant parfaitement le droit de s'associer à une manifestation pacifique et légale, manifestation qui n'a, d'ailleurs, donné lieu à aucune incrimination de la part de l'autorité. Le conseil avait en outre pris soin de bien marquer combien il entendait demeurer étranger, en tant que corps municipal, à la réception de M. Gambetta. Il avait refusé de prêter, pour cette réception les salles de l'hôtel de ville. Il s'agissait donc uniquement d'un banquet ayant un caractère privé, sans participation aucune du conseil municipal en tant que conseil.

A ce banquet, M. René Goblet a prononcé un discours. C'est ce discours qui a servi de prétexte au préfet de la Somme, ou plutôt au ministère, pour suspendre le conseil. L'arrêté se fonde sur ce que le discours de M. Goblet contient des attaques à la personne du président de la République. Or M. le maréchal de Mac-Mahon n'est désigné ni directement, ni indirectement dans le discours de M. Goblet. Autant vaudrait dire que M. Goblet a insulté l'empereur de la Chine : les deux assertions seraient aussi exactes l'une que l'autre. L'arrêté de dissolution repose donc sur deux allégations inexactes : premièrement il n'est pas vrai qu'il y ait eu immixtion du conseil municipal d'Amiens dans la réception faite à M. Gambetta; secondement, il n'est pas vrai que M. René Goblet ait parlé d'une façon inconvenante du maréchal, puisqu'il n'en a pas parlé du tout. On peut vérifier sur le texte. La vérification est fort aisée, et le ministère se dégagerait aisément du reproche d'avoir altéré la vérité, en citant le passage outrageant pour le maréchal. Nous attendons cette citation.

Soir.

Puisque l'opposition pousse l'oubli des convenances jusqu'à ouvrir la succession de M. le maréchal de Mac-Mahon et jusqu'à désigner le successeur de M. le président de la République, il n'est pas inutile de rappeler que M. le maréchal de Mac-Mahon ne doit quitter son poste qu'en 1880 et qu'il n'a aucune raison de devancer l'heure fixée par l'Assemblée nationale.

Si le Sénat eût refusé au président de la République l'autorisation de dissoudre l'Assemblée, on eût compris jusqu'à un certain point que le maréchal songeât à se retirer. Légèrement,

il n'y était point forcé. Mais, placé entre deux Chambres hostiles, il eût pu dédaigner un pouvoir qui eût été désormais stérile et impuissant entre ses mains. Le Sénat ayant au contraire donné raison au maréchal dans son conflit avec la Chambre, il n'a plus et ne peut plus avoir aucun motif raisonnable de se démettre.

Si les constituants de 1875 avaient voulu que le président de la République se retirât en cas de désaccord avec l'une des deux Chambres, ou même en cas de conflit avec les deux Chambres, ils n'auraient point donné une durée déterminée aux pouvoirs du président de la République. Ils auraient admis le système proposé par M. Grévy, c'est-à-dire, celui qui établit un simple chef du pouvoir exécutif gouvernant d'après l'avis des Chambres et se retirant aussitôt qu'il a cessé d'avoir leur confiance. La constitution de 1875 n'a pas voulu une pareille instabilité, elle a voulu tout au contraire instituer une magistrature indépendante des assemblées, s'inspirant sans doute de leur sentiment, mais ayant une existence et une volonté propres. C'est justement pour cela que l'on a établi la responsabilité ministérielle, au moyen de laquelle doit fonctionner le gouvernement par l'harmonie des trois pouvoirs.

En droit, il est donc inconstitutionnel de considérer la démission de M. le maréchal de Mac-Mahon comme un fait nécessaire ou simplement probable. C'est comme si l'on parlait de la démission du Sénat et notamment de la retraite des sénateurs inamovibles, sous prétexte qu'il y aurait désaccord entre le Sénat et la Chambre des députés. Il serait vraiment temps que les auteurs de la Constitution de 1875 prissent un peu l'habitude de la respecter et de ne pas laisser le monopole de sa défense à ceux qui l'ont acceptée toute faite sans l'avoir votée.

On oublie volontiers que la Constitution de 1875 a été une transaction entre ceux qui voulaient quand même l'établissement de la République et d'autres personnes qui y tenaient fort peu. Les républicains purs n'ont obtenu la majorité pour leur gouvernement de prédilection qu'à la condition de consentir trois garanties essentielles : la nomination d'un président dont le caractère rassurait les conservateurs, l'institution d'un Sénat, et le droit de révision en 1880.

France.

Les dissensions s'accroissent de plus en plus, et la coalition semble déjà bien compromise. Les orléanistes et les légitimistes commencent à regretter de s'être si imprudemment jetés dans les bras et dans le guépier du bonapartisme. La Gazette de France a des polémiques fort aigres avec l'Ordre et

le Petit Caporal; le Soleil, de son côté, désavoue dans les termes les plus énergiques la prodigieuse interprétation donnée par M. Paul de Casagnac à l'article 5 de la Constitution sur le délai de trois mois, et repousse même celle du Français, qui accordait vingt jours de grâce au gouvernement,

Flanquer à la porte la nouvelle Chambre comme sa devancière; défer une fois de plus la majorité électorale; faire de la dissolution à outrance, sans trêve ni merci : Et ainsi de suite jusqu'à la fin; supprimer en fait toute représentation nationale : voilà le système préconisé par les bonapartistes.

Ils oublient que c'est là un jeu dangereux, comme on l'a bien vu en 1830, et comme on en avait eu déjà une preuve plus éclatante et plus terrible, deux siècles plus tôt, en Angleterre.

Ce que le Pays conseille de faire à M. de Mac-Mahon dans l'hypothèse d'une réélection des 363, c'est-à-dire de dissoudre la Chambre une seconde fois, c'est précisément ce qu'avait fait Charles I^{er} en 1629.

Pendant onze années, il réussit à gouverner sans les Chambres. Mais il y a toujours une fin à ces entreprises coupables, et Charles I^{er} paya de sa tête l'abus du procédé constitutionnel de la dissolution!

Echo universel.

Les ministériels qui ne doutent de rien, disent que si le pays réélit les mêmes députés, le président de la République pourra gouverner avec la majorité du Sénat.

En elle-même, la pensée de gouverner sans l'appui de la Chambre des députés, contre le gré du pays, contre la volonté de ses mandataires, est visiblement absurde. Mais, de plus, on est fondé à croire que le Sénat ne se prêterait pas le moins du monde à des fantaisies de cette sorte.

Il y a eu dans le Sénat une majorité de vingt voix pour la dissolution parce que le maréchal de Mac-Mahon s'était engagé de sa personne, et que d'ailleurs, il demandait seulement qu'on appelât le pays à juger entre lui et la Chambre des députés.

Mais beaucoup de sénateurs se refusent certainement à s'insurger contre le pays, quand le suffrage universel aura prononcé. Et déjà plusieurs se sont fait violence pour accorder le vote qu'on leur demandait.

Journal des Débats.

La candidature collective et « au même titre » des 363 députés républicains a le don d'exaspérer nos adversaires. La candidature collective les met hors d'eux; la candidature au même titre les rend furieux. Au même titre! les 363 vont se présenter au

même titre ! On a bien lu : « Au même titre ! » C'est à b'y pas croire. Ce au même titre fait le désespoir des constitutionnels, remplit de stupeur les légitimistes, indigné les bonapartistes eux-mêmes ! Les uns et les autres n'en reviennent pas d'une telle nouveauté.

C'est vraiment se mettre en frais d'étonnement et d'exclamations tout à fait hors de propos. Il semblerait, à en juger par tous ces commentaires trop intéressés, que les gauches font là quelque chose de bien audacieux et de bien risqué. Leur tactique était cependant toute indiquée par la situation ; les 363 ont été exclus prématurément, solidairement ; ils se promettent de revenir ensemble. Ils se présenteront tous ensemble, au même titre, devant le pays : cela veut dire qu'on demandera simplement aux électeurs de chaque circonscription de réélire ceux qu'ils ont élus déjà. Cette union des groupes existait aux élections précédentes ; on la systématisa avec une plus grande précision, parce que les circonstances l'exigent, voilà tout. Il n'y a rien de changé, il n'y a qu'une formule de plus, une formule très-énergique, il est vrai, et, nous l'espérons bien, très-efficace. Elle veut dire que ce n'est point l'heure de perdre sa poudre et de tatonner. Il s'agit simplement de refaire ce qui a été défait. Il faut redevenir demain ce que nous étions hier, et alors... nous délibérerons. Pour le quart d'heure, trêve aux vaines querelles. Diviser les questions pour les résoudre est, si nous nous en souvenons bien, l'un des conseils du *Discours de la méthode* ; le précepte cartésien a son application aussi en politique. La question du jour, c'est de faire triompher la République et le régime parlementaire aux élections prochaines. C'est un noble but, et qui suffit aux préoccupations les plus patriotiques.

Quant à ce reproche de nous confondre avec les opinions extrêmes, il commence à nous peu toucher. Est-ce que la droite n'a pas ses radicaux, ses ultras ?

INFORMATIONS

LA REVUE.
Paris, 1^{er} juillet, 6 h. soir.

Aujourd'hui a eu lieu à Longchamps une grande revue des troupes de Paris ; le défilé a commencé à 3 heures 20 minutes. Le maréchal de Mac-Mahon, entouré d'un nombreux état-major

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT.
3 juillet 1877. (22)

LES NUITS DE PARIS

Par Pierre ZACONNE.

Première partie.

IV

UN NOUVEAU PERSONNAGE

Il y avait dans son sourire attrayant, autant que spirituel que son esprit et son cœur furent soudainement entraînés dans une amitié spontanée pour le jeune étranger.

De son côté, le compagnon de Franck n'était pas resté indifférent. Son regard scrutateur avait enveloppé le beau Monténégrin, et il fut frappé, lui aussi, de cette fine intelligence qui éclairait sa physionomie, non moins que ce rayon profond et pénétrant qui partait de son œil bleu.

Il devina une volonté supérieure, et il en fut dès lors comme gêné.

Reproduction interdite.

français et étranger, a été salué sympathiquement lorsqu'il s'est présenté devant la tribune où la Maréchale était présente. Les ministres étaient tous présents ; il y avait dans les tribunes de nombreux sénateurs, le corps diplomatique presque complet.

La revue a été magnifique ; le défilé a permis de constater les progrès remarquables accomplis par l'armée. Le bataillon des élèves de Saint-Cyr, les chasseurs, l'artillerie, la cavalerie, surtout les cuirassiers, ont été vivement applaudis.

Le défilé a été terminé, vers 4 heures 45 minutes.

Aucun incident ne s'est produit.

Paris, 2 juillet, 8 h. matin.

Le *Journal officiel* porte un ordre du jour du maréchal Mac-Mahon aux soldats.

Le Maréchal exprime sa satisfaction pour leur tenue et la régularité des mouvements, le zèle et l'entrain dans le service.

Le Maréchal ajoute : Vous comprenez vos devoirs. Je compte sur vous tous pour défendre les plus chers intérêts du pays. Je suis certain que vous m'aidez à maintenir le respect de l'autorité et des lois, dans l'exercice de la mission qui m'a été confiée et que je remplirai jusqu'au bout.

Le *Progrès de l'Ain* poursuit en dommages-intérêts le préfet de l'Ain, qui a interdit le colportage de ce journal.

On annonce que c'est le duc de Broglie qui est chargé de rédiger le manifeste qui sera adressé à la nation par le maréchal de Mac-Mahon, quand les électeurs seront appelés à voter.

D'après le *Moniteur*, il est de nouvelle question d'un voyage que, d'ici à quelques semaines, le président de la République ferait dans plusieurs départements.

La *Patrie* et le *Soir*, non moins officieux cependant que la *Moniteur*, assurent au contraire qu'il n'est question de rien de semblable à l'Élysée.

Seulement, comme tous les ans, le Maréchal se proposerait d'assister, au mois de septembre prochain, aux grandes manœuvres de l'un des corps d'armée.

M. le ministre de l'intérieur avait nommé sous-préfet à Remiremont (Vosges), M. Santelli, un Corse et un bonapartiste. Il vient de le révoquer.

En le nommant, M. de Fourtou

Cependant, le jeune Monténégrin s'était avancé vers la porte du jardin de la maison de la Bièvre, et là, se trouvant face à face avec Franck et son compagnon, il les avait salués avec une exquise courtoisie.

Franck se rangea pour livrer passage au jeune homme.

— Après vous, monsieur Franck, dit l'étranger.

— Vous me connaissez ? fit Franck au comble de la surprise.

— Depuis hier, répondit le Monténégrin avec un grand naturel, tout Paris connaît le docteur Franck qui a sauvé si miraculeusement la fille du comte de Compans.

Franck se troubla dans sa modestie un peu ingénue, à cette louange inattendue en faveur d'une cure dont on ne devait pas faire honneur à lui seul... Combien de docteurs auraient cette suprême délicatesse et cette exquise susceptibilité ! Ce qui blessa le plus la loyauté du jeune docteur, c'est qu'il ne lui était pas possible de dévoiler les circonstances qui avaient accompagné cette cure.

Quant à son compagnon, il avait froncé le sourcil.

Il appuya son regard le plus perçant sur le front du Monténégrin ; mais en dépit de sa persistance, il n'y trouva que

ignorait que ce Santelli avait demandé la séparation de la Corse et de la France.

On dit que les bonapartistes insistent fortement auprès de M. de Fourtou pour obtenir la révocation de MM. Guyot de Villeneuve, préfet de l'Aisne, Tripiet, préfet de l'Oise, de Vaufréland, préfet des Basses-Pyrénées ; mais les ministres et les députés du centre droit ne voudraient pas qu'on touchât à ces trois fonctionnaires.

Le *Soir* annonce que M. Paul de Cassagnac vient d'être invité à se présenter à la prison de Sainte-Pélagie, pour y purger sa condamnation à deux mois de prison.

D'après le *Télegraphe*, M. Paul de Cassagnac serait écroué à Sainte-Pélagie ; mais, aussitôt cette consécration donnée aux décisions judiciaires, l'écrou serait levé, grâce à un décret accordant grâce complète et immédiate.

L'organisation d'un comité de juriconsultes, chargé de dénoncer les abus et illégalités que pourraient commettre les fonctionnaires du gouvernement, va être terminée. En voici les principaux membres :

MM. Dufaure, Renouard, Leblond, Faustin Hélie, Leroyer, Jules Favre, Brousse, Allou, Crémieux, Lepère, Jozon, Lenoël, de Marcère, Floquet, Durier, Bétaud, Sénart.

On lit dans la correspondance officielle du *Nouvelliste de Rouen* :

J'apprends qu'il vient de se former à Paris un comité électoral légitimiste composé de 60 membres ; 16 sénateurs, 20 députés et 24 notabilités du parti en dehors des deux chambres. Ce comité se mettra en relation avec les autres comités conservateurs pour agir de concert avec eux.

Le comité bonapartiste, qui s'est également constitué, est présidé par le duc de Padoue.

La *Charente* pose la question suivante à une feuille bonapartiste d'Angoulême :

« Le *Charentais* pourrait-il garantir qu'il est faux que, dans Angoulême et sa banlieue, de grandes, très-grandes usines, qui, avant le 16 mai, travaillaient tout le jour et même la nuit, donnent, en ce moment, cinq heures de travail quotidien à leurs ouvriers ? »

« Nous affirmons que le fait existe. Pour s'en convaincre, le *Charentais* n'aura pas besoin de correspondant garanti ; ses propres yeux lui suffiront. »

l'expression d'une politesse du meilleur ton.

Où le jeune étranger n'avait pas d'arrière-pensée, ou il était impénétrable. Soit propension d'un esprit douteur, soit secret instinct ou perspicacité, il en conçut une profonde défiance contre l'étranger.

— Louange obséquieuse précède fourberie ! murmura-t-il à l'oreille de Franck, dont la naturelle confiance fut blessée de cette inspiration mauvaise.

Cependant ce dernier avait franchi la porte du jardin.

— Après vous, monsieur Lopès, dit alors le Monténégrin au compagnon du docteur.

Celui-ci tressaillit en entendant son nom prononcé par l'étranger.

Il se mordit les lèvres pour cacher le violent dépit auquel il était en proie, et son œil allumé chercha à fouiller, comme dans la lame d'un poignard, dans les yeux du jeune homme : mais il rencontra une physionomie d'acier, impénétrable à toute l'acuité de son regard.

— Il paraît que vous connaissez tout le monde, dit-il enfin avec un rire amer.

— Comme vous, j'ai beaucoup voyagé, répondit le Monténégrin.

— Il est du moins singulier que vous

On lit dans le *Temps* :

« Le *Journal officiel* a publié la nomination de M. Breynat, ancien préfet, à la perception de la première division du premier arrondissement de Lyon.

« Le *Petit Lyonnais* fait remarquer que décidément les perceptions de Lyon sont le refuge des anciens préfets. Il y a quelques mois, M. Desprez, préfet de Tarn-et-Garonne, le même qui avait été chargé de faire réussir à Castelsarrasin la candidature de M. Buffet, a été nommé à la perception du deuxième arrondissement de Lyon ; aujourd'hui c'est le tour de M. Breynat, ancien préfet du Lot, révoqué par M. Marcère.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, est parti pour Bordeaux, où le retiendront pendant quatre ou cinq jours des affaires de famille.

M. le comte de Roquette, secrétaire général de la préfecture des Basses-Pyrénées, a envoyé, il y a deux jours, sa démission au ministre de l'intérieur, dans les termes suivants :

« Monsieur le ministre,

« En provoquant la dissolution de la Chambre des députés, le ministère a prouvé que, loin de modifier l'attitude adoptée par lui le 16 mai, il se mettait de plus en plus en opposition avec la volonté formelle du pays, exprimée par les élections du 20 février 1876.

« Ne voulant pas m'associer à une politique dont le triomphe amènerait inévitablement le renversement de la République, devenu le gouvernement légal du pays, j'ai l'honneur de vous adresser ma démission des fonctions de secrétaire général des Basses-Pyrénées.

« Je suis avec respect, monsieur le ministre, votre très-obéissant serviteur.

Comte Georges de ROQUETTE-BUISSON.

Le *Bordelais* donne la nouvelle suivante, que nous reproduisons sous réserves :

Le bruit court que M. Isaac Pereira, directeur de la *Liberté*, se présenterait à La Réole, contre M. Robert Mitchell, comme candidat constitutionnel. Le gouvernement prêterait son appui à M. Pereira, ce qui est loin de satisfaire l'interrompteur bonapartiste.

Mgr Saivet, évêque de Perpignan, vient de mourir au couvent d'Espira-de-l'Agly (près Rivesaltes), après une longue maladie.

Mgr Saivet était né à Lectoure (Gers) le 12 août 1823. Il était chanoine d'Angoulême quand il fut nommé, en 1872, à l'évêché de Mende. Puis il passa à l'évêché de Perpignan devenu vacant par la translation de Mgr Ramadié à l'archevêché d'Albi.

La 11^e chambre a condamné M.

trouvant sur mon chemin, je ne vous aie pas remarqué.

— Oh ! je suis si peu de chose qu'on ne me remarque jamais.

— Vous êtes vraiment trop modeste, fit celui que l'étranger avait nommé Lopès, car je vous réponds qu'il me suffit de vous avoir vu cette fois pour ne vous oublier jamais.

— Vous êtes bien bon ! dit le Monténégrin avec une simplicité désespérante.

— Veuillez passer, insista Lopès.

— N'êtes-vous pas ici comme chez vous ?

— Hein ! fit Lopès en bondissant, le visage pâle et frémissant malgré les efforts qu'il faisait pour maîtriser son trouble ; que voulez-vous dire ?

— Je veux dire, monsieur, que je suis Monténégrin et que nous sommes en France, répondit l'étranger avec le plus grand calme et sans paraître remarquer l'émotion de son interlocuteur.

Lopès pénétra dans le jardin... Il avait le sourcil froncé, le front pensif, presque soucieux.

Mais, surmontant bientôt cette impression passagère, il secoua vivement la tête, et se tournant vers l'étranger avec ce sourire amer qui lui était habituel :

— Est-ce que vous désireriez aussi acheter cette propriété ? demanda-t-il avec

Bloubier, directeur du journal *l'Empire* à 500 fr. d'amende, et MM. Malveze et Dubourg, imprimeurs à 50 fr. d'amende. Ils étaient prévenus de publication d'un journal politique sans cautionnement et avant l'expiration du délai de quinzaine, depuis la déclaration.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

On nous écrit de Puy-l'Évêque :

L'École chrétienne de Puy-l'Évêque vient encore d'obtenir un beau succès. 34 de ses élèves ont été reçus pour le Certificat d'Études à la suite des examens qui ont eu lieu les 28, 29 et 30 juin. Sur les 20 premiers numéros, il n'y a que le n° 15 qui ne soit pas de cette école. 11 ont eu la Mention Bien, et 28 ont réussi pour des matières facultatives. Ce fait parle assez haut par lui-même !...

La Faculté de droit de Toulouse vient de remporter un succès dans le concours pour l'agrégation ouvert devant la Faculté de droit de Paris.

MM. Bressolles et Vidal, lauréats de la Faculté, ont été nommés agrégés.

La *Semaine religieuse* publie une nouvelle liste de souscriptions pour l'Université catholique de Toulouse. Cette liste porte, à ce jour, le total des sommes souscrites à 288,870 fr.

Quelques journaux ont annoncé que l'appel des réservistes et les grandes manœuvres d'automne n'auraient pas lieu, à cause des élections générales. Non-seulement jusqu'à présent, il n'est nullement question de ne pas procéder à l'appel des réservistes et aux manœuvres d'automne, mais encore il n'y a nulle raison pour changer l'époque de ces opérations.

Nous lisons dans le *Gourdonnais* :

Les moissons sont depuis quelques jours en pleine activité dans nos environs. Les travaux de binage et de fenaison occupent aussi nos agriculteurs.

— Il y a quelques jours, le nommé X^{***}, de Lavercaillère, a été trouvé pendu dans sa maison. On ignore le motif qui a pu pousser ce malheureux à cette suprême détermination.

une légère pointe d'ironie.

— Peut-être, répondit son interlocuteur avec un singulier accent.

Pendant ce rapide colloque, Franck avait fait quelque pas dans le jardin, et il jetait avec une sorte de curiosité étonnée les regards à droite et à gauche.

UNE PROPRIÉTÉ A VENDRE

Le jardin dans lequel il se trouvait présentait un aspect inculte et sauvage.

Les plates-bandes étaient envahies par des plantes parasites, hautes et drues autour des arbres. Les longs pavots avaient poussé partout avec une fécondité luxuriante et vivace, et étouffaient les autres végétaux sous leurs têtes crénelées... La mousse couvrait le tronc des arbres que le sécateur n'avait pas depuis longtemps émondés, l'herbe croissait en toute liberté dans les allées sablées, et les chemins tortueux disparaissaient sous une végétation désordonnée. Tout enfin, dans ce lieu, portait le caractère de l'incurie, de la solitude, de l'abandon.

(A suivre).

OPPOSITION DES TROIS DÉPUTÉS BONAPARTISTES DU LOT, AU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

Le Maréchal-Président a écrit, le 16 mai dernier, ce qui suit à M. Jules Simon, qui était remplacé le lendemain :

« J'AI VU AVEC SURPRISE QUE NI VOUS, NI M. LE GARDE DES Sceaux N'AVIEZ FAIT VALOIR A LA TRIBUNE TOUTES LES GRAVES RAISONS QUI AURAIENT PU PRÉVENIR L'ABROGATION D'UNE LOI SUR LA PRESSE, VOTÉE IL Y A MOINS DE DEUX ANS... »

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des députés ayant voté l'abrogation de cette loi, qui protégeait les Souverains étrangers, abrogation demandée par M. Cunéo d'Ornano.

On annonce de toutes parts que les candidatures bonapartistes dans le Lot, seront patronnées ouvertement par l'administration.

Et cependant MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour ont voté les deux mesures qui ont provoqué la protestation du Maréchal-Président et la transformation gouvernementale du mois de mai. Leurs noms sont inscrits au Journal officiel parmi les ennemis du Maréchal. (Voir le tableau ci-dessus).

De telles contradictions entre la conduite de l'administration et les votes des trois députés, excitent partout une surprise et une inquiétude profondes. La loyauté de nos campagnes aime les situations nettes et franches.

Dans cette confusion d'idées, dans ces calculs étranges, où conduit-on notre malheureux pays ?

LA PREMIÈRE COMMUNION AUX PETITS CARMES

Hier, lundi, grande fête pour l'Établissement des Petits-Carmes. Dans cette solennité, essentiellement religieuse, vingt élèves faisaient leur première communion; soixante recevaient le sacrement de confirmation.

À huit heures précises, Mgr l'Évêque de Cahors est reçu, à son entrée dans la Maison, par le T. R. P. Bousquet, supérieur-général de l'institut des SS. Coeurs et par tout le corps professoral. Aux vibrants accords de la fanfare, pensionnaires et externes, rangés sur deux files, se mettent en marche et conduisent le vénéré prélat à la chapelle. Sa grandeur est accompagnée de M. l'abbé Soulié, curé de la Cathédrale et de M. l'abbé Devèze, secrétaire de l'Évêché.

Rien de plus touchant que le recueillement de cette jeunesse qui comprend, avec sa foi, la gravité de l'acte qui va s'accomplir. De nombreux parents et amis sont venus prendre part à cette fête de famille. Les harmonies de l'orgue, l'éclat des lumières, les autels richement parés, les brillantes peintures qui décorent le lieu saint, et jusqu'à ce gracieux essaim d'enfants de chœur qui évoluent avec aisance dans le sanctuaire, tout contribue à élever l'âme : on se sent, par anticipation, dans un monde meilleur.

Au moment de la Communion, les divisions des grands et des moyens se lèvent pour accompagner à la Sainte Table ceux de leurs camarades qui s'y présentent pour la première fois. Vraiment, ces jeunes gens sont pénétrés de la pensée de Dieu. Voyez-les : ils s'avancent sur deux rangs, les bras croisés sur la poitrine, l'air modeste, le visage ému. Dieu fait son œuvre en

Le Maréchal-Président a écrit, le 16 mai dernier, ce qui suit à M. Jules Simon, qui était remplacé le lendemain :

« DÉJÀ ON AVAIT PU S'ÉTONNER QUE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, DANS SES DERNIÈRES SÉANCES, EUT DISCUTÉ TOUTE UNE LOI MUNICIPALE, ADOPTÉ MÊME QUELQUES DISPOSITIONS DONT, AU CONSEIL DES MINISTRES, VOUS AVEZ VOUS-MÊME RECONNU TOUT LE DANGER, COMME LA PUBLICITÉ DES CONSEILS MUNICIPAUX. »

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour sont au nombre des députés qui ont voté la publicité des conseils municipaux.

eux, il prend sa place, il laisse des impressions profondes. Elles pourront, un jour ou l'autre, subir quelque éclipse momentanée; mais comme le feu sacré qui dort sous la cendre, elles demeurent vivaces sous les scories des passions; elles reprennent leur empire, alors qu'elles apparaissent comme la suprême ressource de l'homme visité par le malheur.

Après la messe, Mgr de Cahors se rapproche des enfants de la Première Communion. Il les interroge sur le sacrement de Confirmation. Dans l'Évêque, on reconnaît bien vite le cœur d'un père, tellement chez lui l'intime et délicate bonté s'allie merveilleusement avec la dignité du caractère. Dans un langage simple, mais remarquable de clarté, il fait ressortir la puissance et la grandeur des dons du Saint-Esprit. Il exhorte son jeune auditoire à conserver précieusement ces grâces qui rendent l'homme fort contre lui-même. Puis le *Veni Creator* étant chanté, il procède aux cérémonies de la Confirmation, qu'il termine par la bénédiction apostolique, en vertu de la faculté qu'il a reçue du Souverain Pontife, lors de son dernier voyage à Rome.

De la chapelle, Monseigneur est conduit processionnellement dans la cour d'honneur de la maison. Sous les platanes, les élèves se forment en couronne: derrière eux se groupent les parents et les amis, heureux de s'associer aux hommages de reconnaissance qui vont être offerts au vénéré Prélat. C'est le jeune d'Alincourt qui est chargé d'exprimer la gratitude de tous. La pureté de son accent, la modeste assurance de son débit lui font trouver près de Monseigneur le plus gracieux accueil. Sa Grandeur recommande de nouveau à la jeunesse qui l'écoute attentive, de se montrer ferme dans le bien, d'agir en hommes de cœur: *Viriliter agite*. Et tandis que les applaudissements éclatent dans tous les rangs, que la fanfare lance dans les airs ses notes les plus joyeuses, l'éminent Pontife se retire, répandant de nouveau ses bénédictions et laissant dans tous les cœurs le vif souvenir de sa bonté paternelle.

À l'office du soir, rénovation des promesses du Baptême, consécration de la sainte Vierge, chants de cantiques qui viennent si naturellement sur les lèvres, quand le cœur déborde d'émotions religieuses. Mais il fallait une voix, une parole qui traduisit d'une façon saisissante les sentiments qui surabondaient dans les âmes. Le T. R. P. Bousquet, supérieur général en cours de visite au collège des Petits-Carmes, a bien voulu retracer à grands traits les caractères et les conséquences de cette belle journée.

Avec l'éloquence du cœur, il a dit la dignité du chrétien, la grandeur de ses espérances, la nécessité de la lutte et de l'impérissable gloire qui

couronne la fidélité courageuse. Son geste, son regard, la vigueur contenue de sa parole ont vivement impressionné son jeune auditoire. Le salut solennel du T. S. Sacrement a dignement clôturé cette touchante cérémonie. Et chacun, en se retirant, répétait volontiers ce mot connu du poète :

Un si beau jour doit-il si tôt finir!

On lit dans le *Messenger du Midi* :

Le vignoble de Redessan, l'un des plus vastes et des plus estimés du Gard, a été des premiers, dans nos contrées, où le *Phylloxera* a été signalé. Le désastre qui a, en peu d'années, amené l'anéantissement des vignes, a jeté la consternation et le découragement dans la population viticole et a présenté l'avenir sous de sombres couleurs, notre sol caillouteux ne pouvant produire fructueusement que l'arbuste vinifère.

Cette année, une lueur d'espérance semble poindre à l'horizon; elle est saluée avec empressement et joie.

Un fait entre autres mérite d'être signalé: Le sieur Louis Allier, époux Auréry, propriétaire à Redessan, possède près la gare de Manduell Redessan une propriété d'environ un hectare, qui était plantée en cépages aramons et mourastels. Cette vigne comme tant d'autres, fut atteinte il y a quatre ans; elle était tellement malade qu'on la crut complètement perdue: on la fit arracher en partie; il restait environ vingt ares que M^{me} Allier mère du propriétaire, conseilla de ne pas arracher, pour savoir si le mal continuerait; son conseil fut suivi, mille souches furent conservées, quoique elles parussent perdues. On n'en faisait plus aucun cas. On faisait cependant, chaque année, semer des pommes de terre entre les souches pour utiliser le terrain. Quelle n'a pas été, cette année, la joie de M. Allier en voyant revenir à bien cette partie de vie, qui est aujourd'hui en état de prospérité! Elle est aussi belle et a une végétation aussi luxuriante qu'à ses meilleurs jours; elle est chargée de raisins, qu'elle semble devoir amener à bonne maturité. Bon nombre d'autres vignes présentent une belle apparence. Cela permet d'espérer. »

Les moyens abondent pour reconnaître la fraude; mais on doit avouer qu'il faut être un peu chimiste pour s'en servir, ou encore on n'a pas toujours sous la main les substances indispensables à l'essai. Voici un moyen de contrôle qui ne nécessite absolument qu'un peu de bonne volonté. Il a été indiqué par M. Baudrimont, professeur à la Faculté de Bordeaux; il ne suffirait pas assurément pour des experts, mais pour des dégustateurs il est parfait.

Déposez sur la peau de la main une

M. le ministre actuel des travaux publics s'est exprimé, ainsi qu'il suit, à la Chambre des députés (18 juin dernier) :

LA CHAMBRE A VOTÉ EN PREMIÈRE LECTURE UNE LOI QUI TENDAIT A TRANSFORMER TOUS LES CONSEILS MUNICIPAUX DE FRANCE, EN CLUBS DÉLIBÉRANT SOUS LA PRESSION DES ÉLECTEURS; ELLE A AUSSI VOTÉ UNE LOI QUI DÉTRUISAIT CELLE QUE M. DUFAURE AVAIT FAIT ADOPTER SUR LE RÉGIME DE LA PRESSE. C'EST APRÈS LE VOTE DE CES DEUX LOIS, QUE LE MINISTÈRE N'AVAIT PAS ASSEZ COMBATTUES, QUE M. LE MARÉCHAL A DIT: C'EST ASSEZ!

MM. le comte Murat, de Valon et le baron Dufour, ayant voté la proposition Cunéo d'Ornano, et la publicité des conseils municipaux, sont au nombre de ceux auxquels le Maréchal a dit: C'EST ASSEZ.

goutte de vin: contient-il de la fuchsine, après quelques instants, s'il en renferme, la peau demeurera teinte d'une couleur rouge vif qui ne pourra être enlevée que par les lavages à l'eau. Au contraire, le vin ne contient-il pas trace de substance toxique, la tache produite par la matière colorante du vin ne résistera pas au lavage à l'eau. Il serait difficile d'imaginer un procédé plus à la portée de tout le monde.

HENRI DE PARVILLE.

On lit dans le *Journal de Lavour* :

« Un crime horrible vient d'être commis dans notre arrondissement, à Montgey (Tarn), sur les confins de la Haute-Garonne.

« Il y a douze jours, une jeune paysanne, de mœurs équivoques, fille d'une sage-femme de Montgey, et dont la grossesse avait été soigneusement dissimulée, mit au monde un enfant bien constitué. Pour se débarrasser de ce malheureux petit être qui révélait une faute, on l'enferma vivant dans une marmite pleine d'eau, en lui coupant les articulations pour l'y faire entrer.

« On le fit ainsi bouillir à petit feu, et quand le tout fut rédoit en pâte, on pétrit et l'on gacha les os et les débris humains avec de la boue ou de la terre détrempeée, et on les enterra dans un champ où la justice les a découverts.

« On nous assure que M. Treneuil, juge d'instruction, et M. Guèze, procureur de la République, assistés de M. le docteur Bernet, médecin au rapport, escortés de la gendarmerie, se sont transportés à Montgey. La fille-mère a fait les aveux les plus complets. Elle a d'abord attribué à sa mère la conception de cet épouvantable forfait. Sur les dénégations de la sage-femme, elle a voulu se rétracter.

« La mère et la fille ont été transportées à la maison d'arrêt de Lavour.

« Détail non moins horrible! Ces mégères ont, le soir même, fait cuire leur soupe dans la même marmite où l'on avait fait bouillir le malheureux enfant vivant encore! »

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal).

Paris, 3 juillet.

Le *Journal officiel* contient aujourd'hui une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets, annonçant que les élections des conseillers généraux sortant n'auront lieu qu'après la session d'août. Cette décision aurait été prise hier matin en conseil des ministres, après une longue discussion.

Le gouvernement avait d'abord songé à fixer la date de ces élections au 5 août, mais les pouvoirs des conseillers sortants n'expirant que le 8 octo-

bre, il a pensé que la date primitivement choisie, pourrait être reculée.

D'autre part, la Chambre ayant refusé de voter les quatre contributions, que les conseils généraux sont chargés de répartir entre les communes, la session légale d'août aurait été sans objet.

Paris, 3 juillet 11 h. 25, matin.

On croit que les élections législatives auront lieu en septembre, toutefois, le *Constitutionnel* dit en octobre seulement.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, est revenu de la Gironde.

Bourse de Paris

Cours du 3 Juillet.

Rente 3 p. %..... 70.30
— 4 1/2 p. %..... 99.90
— 5 p. %..... 106.90

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 2 Jul.	CLOTURE précédente
Banque de France...	3.110 »	3.035 »
Crédit foncier.....	648 75	650 25
Orléans-Actions...	1.047 50	1.048 75
Orléans-Obligations.	329 »	340 »
Suez.....	671 25	672 50
Italien 5 %.....	70 87	71 20

SQUARE FÉNELON A CAHORS

EXPOSITION DU GRAND MUSÉE

d'Anatomie, d'Anthropologie et d'Histoire naturelle.

M. J. de Groningue, directeur

Ce Musée est le plus beau, le plus grand, le plus complet qu'on ait vu jusqu'à ce jour. Toutes les pièces sortent des ateliers de Paris et sont signées des noms des plus célèbres modelleurs anatomiques de la Faculté de Paris.

Le Musée de M. de Groningue n'est pas un lieu de divertissement; c'est une salle d'étude, de recherches, d'instruction. Il y a là, disposé dans un ordre gradué, tout un cours d'anatomie et de chirurgie. Les visiteurs n'y reçoivent pas la leçon: ils la prennent eux-mêmes; ceux-ci à l'aide de catalogues; ceux-là à l'aide de leurs souvenirs classiques.

Parmi les magnifiques sujets exposés, nous citons: le *Crime de St-Ouen*, portrait en cire de la malheureuse Marie Le Manach; — l'*Opération de la Gastrotomie*, plus connue sous le nom de l'*Homme à la fourchette*, au moment où l'opérateur extrait la fourchette que le malade avait gardé plus de deux ans dans l'estomac; — des *Momies celtiques*: — le *Squelette d'un géant*, et plus de 100 pièces nouvelles; — le *Phylloxera vastatrix*, représenté par une mère pondeuse grossie de 160 fois; sur une radicule atteinte de cet insecte, on peut suivre tous les effets de ce terrible fléau.

Le Musée est visible de 10 heures du matin à 11 heures du soir, pour les hommes seulement ayant 20 ans révolus.

VOYAGE — CHASSE — CAMPEMENT

EXTRAITS DU CATALOGUE

	FR. C.	FR.
Malles de voyage choix dans 50 modèles. de 4 25 à 150 et au-dessus	do	do
Caisnes à robes et chapeaux pour dames. » 10 » à 120	do	do
Sacoques, sacs de touristes, d'artistes. » 7 50 à 80	do	do
Sacs de dames, cabas, aumônières. » 1 50 à 43	do	do
Carnassières, carniers, cartouchières. » 5 50 à 48	do	do
Bouteilles, gourdes, flacons. » 0 50 à 15	do	do
Tentes d'officier et pour campement. » 80 » à 300	do	do
Lits de campement. » 18 » à 150	do	do
Nouv. malles légères, solides, br ^s s. g. d. g. depuis 20	do	do

ENTRÉE LIBRE — PRIX FIXE

VOYAGE — CHASSE — GYMNASTIQUE — CAMPEMENT

DOCK DU CAMPEMENT

Vastes Magasins et ateliers. — Boulevard Poissonnière, 14, Paris. — Maison du Pont-de-Fer.

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE. — EXPÉDITION EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER.

TENTES — GYMNASTIQUE — SIÈGES

EXTRAITS DU CATALOGUE

	FR. C.	FR.
Tentes de Jardins et pour bains de mer. » de 100 » à 300 et au-dessus	do	do
Sièges pliants tous genres et tous modèles. » 2 25 à 12	do	do
Chaises longues, flâneuses hêtre canné. » 35 » à 45	do	do
Sièges en jonc ou rotin. » 5 25 à 15	do	do
Hamacs en filets, aloès. » 5 75 à 30	do	do
Trapèzes bois, trapèzes à anneaux. » 4 25 à 10	do	do
Échelles de corde, consoles, cordages. » 10 » à 18	do	do
Balançoires de colléges et à cousins. » 6 » à 30	do	do
Haltères, fonte de fer (la pièce). » 5 75 à 13	do	do

ENTRÉE LIBRE — PRIX FIXE

Vendues à garantie

Machines à battre, à bras et avec Manège, pour un ou deux chevaux ou bœuf, Tarares, Ventilateurs, Hache-paille, Foulloirs et Pressoirs à vendange, etc.

Par une nouvelle addition, les Machines à battre à bras que je possède, sont 40 p. % moins pénibles à toutes leurs similaires.

L'entretien des Machines par lui vendues se trouve assuré en toutes circonstances.

S'adresser à M. Laffargue, Constructeur-mécanicien à Prayssac (Lot).

CAFÉ DE BORDEAUX

Le Sieur Ferdinand COLONGE, entrant au 1^{er} Juillet prochain en possession du CAFÉ DE BORDEAUX, créé, sur des bases si heureuses, par son frère, Léon COLONGE, a l'honneur d'informer le Public que cet Etablissement ne laissera rien à désirer sous le rapport du confortable, des consommations et du service. On y trouvera les Liqueurs des premières marques, des Boissons glacées et tout ce qui peut flatter en toute saison le goût des amateurs.

A l'instar des Tavernes parisiennes, on y servira des Viandes froides, telles que Jambons Sandwich, Terrines, etc.

Le Sieur COLONGE ose espérer que le public répondra à son désir de la satisfaire.

L. BASCHET, Editeur, 126, boulevard Magenta, Paris.

LE MUSÉE POUR TOUS

Revue de Littérature et d'Art, paraît hebdomadairement.

Chaque numéro, impression elzévirienne, sur beau papier velin, format colombier, se compose :

1^o De quatre pages renfermant : texte par les meilleurs écrivains, dessins, gravures, autographes, musique, etc. ;

2^o De DEUX MAGNIFIQUES PHOTOGRAPHIES tirées hors texte, sortant des ateliers de la maison Goupil et C^e, et représentant une valeur réelle de DOUZE FRANCS.

PRIX DU NUMÉRO 2 fr. 25.

Il paraît un numéro tous les Vendredis.

ABONNEMENTS :

Paris	Départements
Un an..... 100 fr.	Un an..... 117 fr.
Six mois..... 50 fr.	Six mois..... 60 fr.
Série de 5 numéros... 11 fr. 25	Série de 5 numéros... 12 fr.

On souscrit : à Cahors, chez GIRMA, libraire.

CRÉDIT LITTÉRAIRE

J. GIRMA

boulevard Nord, à Cahors.

On peut se procurer à cette Librairie des ouvrages choisis sur les Catalogues généraux de tous les bons éditeurs, comprenant : Sciences, Littérature, Droit, Médecine, Théologie, Dictionnaires, Encyclopédies, etc., etc., aux conditions avantageuses qui suivent :

400 fr. de livres.....	5 fr. par mois.
200 —	10 —
300 —	15 —
400 —	20 —

Mêmes conditions pour toutes les œuvres musicales.

ACHAT DE BIBLIOTHÈQUES. — ECHANGE DE VIEUX LIVRES.

NOTA. — Outre les avantages de vente signalés ci-dessus, il sera donné gratuitement pour chaque 100 francs d'ouvrages choisis, un volume du journal l'ILLUSTRATION dont le prix est de 18 fr.

TABLEAU DES DISTANCES

nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX : 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue du Lycée, à Cahors.

EUCALYPSINTHE

(Br. S. G. D. G.). Aperitif-Fébrifuge le plus puissant, le plus agréable, n'ayant aucun des principes malfaisants de l'absinthe. Calme la soif, ranime l'appétit, facilite la digestion, réveille l'intelligence et la mémoire, en produisant un bien-être général. Un petit verre étendu d'eau, pris au début de la fièvre, l'enraye immédiatement. — P^r l'exp. M. Bessède fils, Marseille. — Se trouve dans les principaux Cafés.

TOPIQUE DULAC

Guérison radicale des cors aux pieds

Seul dépôt général, pharmacie LACOMBE, à Cahors

S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC

Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées

Prix : 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE

dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table

Dose pour 2 barriques 1 fr. 25

Dépôt, pharmacie LACOMBE à Cahors

ÉTABLISSEMENT THERMAL

VICHY

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc.

Tous les jours, du 15 Mai au 15 Septembre : Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C^o concessionnaire

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

MAIRIE BLANC

FLEURISTE A CAHORS

Magasin maison IZARN, juge, boulevard Sud en face le café Ferran.

Bouquets d'Eglises et de St-Sacrement ; Garnitures d'autel or ; Frange or et argent ; Globes garnis et non garnis ; Couronnes nuptiales ; Couronnes mortuaires ; Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Grand assortiment de Vases en porcelaine et Flambeaux. Sujets religieux.

Bouquets pour Fêtes votives ; Lanternes vénitienes.

GUERRE

AUX AFFECTIONS NERVEUSES

GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE

en faisant un usage constant de la



C'est la

PILE ELECTRIQUE PRATIQUE

mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijoutier-opticien, boulevard Nord.

Bottelage de Foins et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Puy-l'Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1^{er} juillet.

Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.

On demande un Principal clerc

pour une forte Etude de Notaire. Bons appointements selon capacité.

S'adresser au bureau du journal.

Eaux Minérales de Miers

Gare de Rocamadour (Lot)

HOTEL CARBOIS

A Alvignac

L'HOTEL CARBOIS, le premier que l'on trouve en arrivant de Rocamadour à Alvignac, jouit d'une réputation justement méritée.

Les étrangers qui fréquentent cet Etablissement y sont l'objet des attentions les plus délicates ; chacun se plaît à le reconnaître.

M. CARBOIS, le seul de la commune d'Alvignac actionnaire de la Fontaine minérale offre à tous ses clients de leur donner tous les renseignements qui pourraient leur être nécessaires.

Un omnibus fait le service à tous les trains de la gare pour conduire les voyageurs à l'Hotel Carbois.

Atelier de Reliure

CARTONNAGES, BOITES EN TOUS GENRES.

J. SARRAZIN, FILS

rue Brives, près le boulevard sud, à Cahors.

PRIX MODÉRÉS.

GROS ET DÉTAIL

ANCIENNE MAISON GAMBETTA, AINÉ

rue du Lycée à Cahors

CRISTAUX, PORCELAINES, VERRERIES ET POTERIES EN TOUS GENRES.

ÉPICERIE ET DENRÉES COLONIALES.

M. Victor BOUZERAND a l'honneur d'informer le Public qu'il vient d'acquiescer de M^{me} veuve Boussac, l'ancien fond de commerce de M. Gambetta, aîné, et qu'il mettra tous ses soins à contenter la nombreuse clientèle de cette Maison.

A Vendre ou à Louer

UNE

MAISON DE CAMPAGNE

AVEC JARDIN, VIGNE & RIVAGE

Cette PROPRIÉTÉ est située à CABAZAC, à l'entrée de Cahors, en face la Gare. — Site très agréable, dominant la ville. — Coup d'œil magnifique.

S'adresser : à M. Emile Guihoo, à côté de la Gare ; à M. Delpérier, M^o de meubles ; à MM^{es} Logan et Delport, notaires.

L'ILLUSTRATION DE LA MODE

ET LA TOILETTE DE PARIS.

LE PLUS BEAU, LE PLUS COMPLET ET LE MEILLEUR MARCHÉ DES

JOURNAUX DE MODES.

Bureaux, 25, Rue de Lille PARIS.

La Toilette de Paris a résolu ce problème de donner pour un prix incroyablement bon marché, des renseignements plus complets et plus utiles que les journaux dont l'abonnement est trois ou quatre fois plus coûteux. La Toilette de Paris ne paraît qu'une fois par mois, mais chacune de ses livraisons ne contient que des modèles sortant des premières maisons de Paris, et résumant tout ce qui a paru de plus élégant et de plus nouveau. Ce journal est indispensable aux couturières, modistes, lingères, aussi bien qu'aux dames en général, qui désirent se tenir au courant des véritables modes nouvelles.

PRIX D'ABONNEMENT

PREMIÈRE ÉDITION.

Comprenant par livraison mensuelle : Un numéro de huit pages grand format, orné d'un grand nombre de dessins, une gravure colorée et une feuille de patrons imprimée grandeur naturelle.

UN AN 6 FRANCS

DEUXIÈME ÉDITION

Comprenant : Outre les éléments de la première édition, un patron découpé en grandeur naturelle, d'une des toilettes représentées par les gravures.

UN AN 12 FRANCS

La modicité du prix d'abonnement ne permet pas de recevoir de souscriptions pour moins d'une année.

Toute demande d'abonnement doit être accompagnée d'un mandat poste à l'ordre de M. le directeur de la Toilette de Paris.

Un numéro spécimen est adressé gratuitement à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie ou par carte postale, à l'Administration de La Toilette de Paris, 25, RUE DE LILLE, PARIS.